

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service Informatisation des Collèges  
1,14,37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Collège Camille Claudel à Vitrolles: demande de subvention pour la réalisation de travaux informatiques dans le cadre du Plan Charlemagne.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du développement de la politique d'informatisation des collèges (axe 2 du Plan Charlemagne) et afin de permettre à chaque utilisateur de s'approprier l'outil informatique, le Département accompagne les collèges sur la voie du numérique.

Le Département souhaite notamment équiper les établissements de matériels numériques et de dispositifs techniques innovants afin de répondre au mieux aux besoins des élèves.

Ainsi, le dispositif « manuels numériques » a été mis en œuvre dans 14 collèges. Pour ce faire, des travaux de câblages ont été réalisés dans ces établissements, afin que chaque salle de classe bénéficie d'une couverture wifi.

Celle-ci a été étendue pour la rentrée 2018.

L'installation de nouvelles bornes wifi permet un réseau internet de qualité et un usage numérique optimal au sein des collèges.

Le collège Camille Claudel ayant fait le choix du manuel numérique, il est nécessaire d'assurer la compatibilité du matériel existant avec cette nouvelle installation et maintenir la qualité des usages informatiques dans cet établissement.

Aussi, je vous propose d'attribuer une subvention selon le tableau annexé au présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la décision ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL